



## **AVENANT N°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 82 112 16 027 reçu en sous préfecture de Castelsarrasin le 17 janvier 2017**

### **Article I. CONTRACTANTS**

#### ***Le Maître d'Ouvrage***

Mairie de MOISSAC – Direction des affaires Financières – Service des Marchés Publics – 3, place Roger Delthil – 82200 MOISSAC

#### ***Le Maître d'Oeuvre***

Architecte, mandataire / BASALT ARCHITECTURE représenté par Sébastien Loiseau, gérant  
BET, cocontractant / OTEIS BEFS  
Muséographe, cocontractant / ATELIER A KIKO

#### ***Opération***

Abbaye de Moissac : extension et amélioration de la visite

### **Article II. RAPPEL DU MARCHE D'ORIGINE**

Le marché d'origine est un marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'issue d'une procédure concurrentielle avec négociation.

Il concerne le projet de réorganisation et d'extension des espaces ouverts au public dans l'abbaye Saint-Pierre de Moissac qui comporte :

- une recomposition de l'accueil du monument dans l'aile Saint-Julien,
- une extension de la visite dans les espaces des ailes Nord et Ouest dont l'étage est à restructurer,
- une réorganisation de la visite dans les salles ouvertes du RdC autour du cloître et dans l'église, le narthex, la salle haute et le chemin de ronde de la tour clocher,
- l'implantation de coulisses : sanitaires publics, loges d'artistes, stockage divers,
- une restructuration du bâtiment actuel de l'office du tourisme dans une emprise élargie à l'escalier et aux sanitaires créés dans les années 1980 et un aménagement paysager du parking ouest (dit jardin de l'abbaye) y compris implantation de sanitaires publics et mise en place d'une circulation verticale handicapés au droit de l'escalier Marengo.

La mission est une mission de maîtrise d'œuvre de base comprenant les éléments Esquisse, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR y compris PC / dossier déclaration avec deux missions complémentaires OPC et CSSI

Mission A1 sur les travaux de restructuration et extension, abords

Enveloppe : 2 700 000 € HT

Taux de rémunération : 13,59 %

Montant des honoraires maîtrise d'œuvre : 366 795 € HT

Mission A2 sur la scénographe et la muséographie

Enveloppe : 1 260 000 € HT

Taux de rémunération : 16,85 %

Montant des honoraires maîtrise d'œuvre : 212 310 € HT

Missions complémentaires sur les travaux

OPC – taux de rémunération : 1.93 % - Montant de la rémunération : 52 110 € HT

CSSI – taux de rémunération : 0,55 % - Montant de la rémunération : 14 850 € HT

### **Article III. JUSTIFICATIFS / OBJET DE L'AVENANT N°1**

#### ***III.1. En ce qui concerne la mission A1***

- A. La nécessité pour l'équipe de maîtrise d'œuvre comme proposé dans sa note méthodologique lors de son offre de s'adjoindre les compétences d'un architecte du patrimoine pour les travaux de structure des parties classées sur l'aile orientale et la tour clocher. Stéphane Bérhault, architecte du patrimoine (cabinet AEDIFICIO) est retenu par BASALT et OTEIS en tant que sous traitant, celui-ci étant tout à la fois architecte du patrimoine et ingénieur structure. Cf ; en pièce jointe l'acte de sous traitance.
- B. La demande du maître d'ouvrage pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention d'Etat obtenu d'engager des travaux sur 2017 en réalisant sur les sanitaires situés sur le parking appelé à devenir espace paysager un dossier complet autorisation de travaux PC + DCE.
- C. La demande de commencer les travaux dans l'aile Saint Julien alors que le marché de base ne comprenait pas de phase et que l'équipe de maîtrise d'œuvre n'a pu de ce fait poser de factures.
- D. La demande du maître d'ouvrage pour faire suite à l'étude documentaire réalisée à sa demande sur la partie nord de l'abbaye par AEDIFICIO et à l'opportunité de la vente du restaurant, bâtiment en quasi symétrie de l'ex office de tourisme de proposer une extension de l'aile Saint Julien pour accueillir les coulisses de l'accueil, la suppression de l'escalier des années 1980 pour lui préférer l'actuel escalier Marengo et le réaménagement paysager du parking haut pour ouvrir des vues sur l'abbaye a conduit sur cette partie à une reprise de l'étude sur cette partie de l'esquisse à APS + avec 2 vues 3D pour présentation à une réunion spécifique avec la Région Occitanie .
- E. Au renoncement temporaire du maître d'ouvrage sur cette restructuration en partie nord, le restaurant ayant fait l'objet d'un nouveau bail et à la demande du maître d'ouvrage de se contenter d'un réaménagement transitoire intérieure du bâtiment de l'ex office de tourisme pour réaliser les coulisses du musée sur un programme allégé sans dépôt de permis de construire.

#### ***III.2. En ce qui concerne la mission A2***

Le maître d'ouvrage souhaite que la maîtrise d'œuvre des contenus muséographiques soit intégrée à la mission de l'équipe de scénographie-muséographie

Cette mission se déroulera en 2 tranches une première sur l'aile Saint-Julien, la seconde sur l'ensemble des parties de l'abbaye rendues visitables

#### ***III.3. En ce qui concerne les missions complémentaires***

Les missions OPC et CSSI sont maintenues

**Article IV. INCIDENCES FINANCIERES DE L'AVENANT****IV.1. En ce qui concerne la mission A1**

Après les ajustements, le coût prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 2 031 000 € HT en diminution de 565 000 € HT par rapport au marché de base

- Aile Saint Julien – montant total travaux 320 000 € HT – en cours.
- Travaux MH - montant total 576 000 € HT - pour les phases AVP PRO ACT VISA DET AOR (aile orientale, tour clocher, terrain réfectoire et partie aile restante).  
**Remarque : une subvention spécifique de 40% auprès des MH – ministère de la Culture, est à demander par le maître d'ouvrage sur ce montant.**
- Travaux autres que MH : 1 135 000 € HT - pour les phases AVP PRO ACT VISA DET AOR (aile orientale, tour clocher, aménagement transitoire ex office de tourisme).

**IV.2. En ce qui concerne la mission A2**

Le montant total HT des travaux pris en compte qui était de 2 260 000 € HT passe avec les contenus multimedia à 240 000 € HT de plus soit au total 2 500 000 € HT.

**IV.3. En ce qui concerne les missions complémentaires**

Pour l'OPC et le CSSI, le coût prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 2 031 000 € HT, en diminution de 565 000 € HT par rapport au marché de base.

**Article V. MONTANT DES HONORAIRES**

cf tableau de répartition remplaçant celui du marché de base

**IV.1. En ce qui concerne la mission A1**

- A. Après les ajustements, le coût prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de 2 031 000 € HT en diminution de 565 000 € HT par rapport au marché de base
- Aile Saint Julien – montant total travaux 320 000 € HT – mission en cours,
  - Travaux MH - montant total 576 000 € HT - pour les phases AVP PRO ACT VISA DET AOR (aile orientale, tour clocher, terrain réfectoire et partie aile restante),
  - Travaux autres que MH : 1 135 000 € HT - pour les phases AVP PRO ACT VISA DET AOR (aile orientale, tour clocher, aménagement transitoire ex office de tourisme).
- B. Montant d'honoraires sous traité à AEDIFICIO pour les travaux MH:  
576 000 € HT x 13,00% = 74 880 € HT  
dont 60% soit 44 928 € HT sous traité par BASALT  
et 40% soit 29 952 € HT par OTEIS (selon clé de répartition du marché de base).
- C. Dossier spécifique sanitaires  
De l'esquisse au DCE réalisés sur un montant travaux évalué à 100 000 € HT  
Déclaration de travaux déposée - Sans suite pour le maître d'ouvrage  
Taux 13,59% - 49% de l'esquisse au DCE soit 100 000 x 13,59% x 49%= 6 659 € HT  
Répartition BASALT 65% : 4 328,35 € HT et OTEIS 35% : 2 330,65 € HT.
- D. Détermination d'une 1<sup>ère</sup> tranche : aile saint Julien  
Pas de tranche prévu dans le marché initial. L'aile Saint-Julien a dû démarrer vite pour des raisons de subventions à verser impérativement sur 2019 sous peine d'annulation.  
Un montant supplémentaire de 30% des honoraires du PRO aux AOR est donc chiffré pour : 8 871,60 € HT.  
Répartition BASALT 60% : 5 322,96 € HT et OTEIS 40% : 3 548,64 € HT.
- E. Etude spécifique yc 3D sur abords nord y compris restaurant  
Montant prévisionnel : 1 034 000 € HT  
Montant supplémentaire de la reprise depuis l'esquisse jusqu'à l'APS soit 70% de 17% (Esquisse +APS prévu au marché) avec taux du marché de 13,59% : 16 721,95 € HT  
Répartition BASALT 70% : 11 705,36 € HT et OTEIS 30% : 5 016,59 € HT.

**IV.2. En ce qui concerne la mission A2**

Mission du marché de base inchangé.

Nouvelle mission sur les contenus muséographiques (devis joint).

Taux de rémunération : 11,5% pour un montant travaux de 240 000 € HT soit une rémunération de 27 600 € HT dont 25% sur l'aile Saint-Julien (6 900 € HT) et 75% pour le parcours dans tous les espaces ouverts au public (20 700 HT).

**IV.3. En ce qui concerne les missions complémentaires**

OPC rémunération de 52 110 € HT dans le marché de base ramenée à 2 031 000 € HT x 1,93% soit 39 179 € HT dont 6 176 € HT pour l'aile Saint-Julien.

CSSI rémunération de 14 850 € HT dans le marché de base ramenée à 2 031 000 € HT x 0,55% soit 9 405 € HT.

**Article VI. DELAIS D'EXECUTION**

Le délai du marché qui court actuellement jusqu'au 12 janvier 1017 est prolongé au 31 décembre 2022.

**Article VII. CONDITIONS GENERALES**

Toutes les clauses du marché initial, non modifiées par les articles du présent avenant n°1 restent applicables pour l'ensemble du marché.

**Article VIII. NOTIFICATION**

Le présent avenant ne sera rendu exécutoire qu'après notification au Maître d'œuvre.

Le Maître d'ouvrage

Le Maître d'œuvre

NOTIFICATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maître d'Ouvrage